

Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur

1. Introduction

Chaque production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre parce qu'elle se réalise par l'intervention directe d'un locuteur qui utilise la langue à son compte pour s'exprimer, pour communiquer, ou pour influencer un tel. Pour ce faire, il se sert de plusieurs stratégies relevant de différents outils et méthodes qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé. Par la langue, le locuteur construit une image de soi et prend une position qui s'effectue explicitement ou implicitement dans sa parole. Dans ce cas, en tant qu'un outil linguistique de la subjectivisation, la modalité est au service du locuteur et lui permet de marquer sa présence de manière à marquer son attitude dans son énoncé.

La notion de *modalité* a été étudiée, d'abord par la logique, la philosophie, la grammaire et ensuite, à partir des années 70, dans le cadre des travaux sur l'énonciation et la pragmatique. Étudiée par plusieurs domaines dont les points de vue sont différents (et / ou complémentaires) vis-à-vis de la catégorisation, de la définition et du fonctionnement de ce phénomène, la modalité est une notion de plus en plus importante dans l'analyse de la subjectivité et du discours. Comme le précise Meunier, « le terme [modalité] est saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l'énonciation » (1974 : 8). L'objectif de cet article sera d'aborder la notion de modalité, qui implique le positionnement ou « le regard du locuteur » devant le contenu de son énoncé.

2. Dictum et Modus

Charles Bally a accordé une place importante à la notion de modalité, composée de *dictum* et de *modus*. Ces deux notions primordiales constituent la base de la théorie de la modalité. Selon Bally, la « phrase explicite » comprend deux parties dont l'une est le *dictum*, « la représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination », et l'autre, le *modus* « l'opération psychique du sujet pensant » (1965 : 36). Ces deux termes, qui paraissent au premier abord contradictoires sont en fait complémentaires.

Bally s'exprime avec une métaphore : « la modalité est l'âme de la phrase ; de même que la pensée » (1965 : 36). Le rapport entre penser, dire et décrire n'est pas toujours aisé à cerner. Le positionnement du sujet dans son énoncé est conditionné par la logique, la psychologie et la linguistique qui constituent un ensemble difficile à distinguer. Pour que la modalité se manifeste dans un énoncé, il doit y avoir, d'abord, la présence et l'opération active d'un sujet pensant et parlant, qui utilise la langue à son compte pour nuancer son discours, puisque c'est lui qui décide comment transposer le contenu de sa parole, et qui donne le sens essentiel à son discours. La présence des termes modalisants modifie le *dictum* de l'énoncé et le transforme en *modus*. Pour montrer la relation et l'écart entre *dictum* et *modus*, reprenons les exemples canoniques, utilisés par plusieurs linguistes :

Ex.1 : « Pierre est venu. » ; [*dictum*], Ex.2 : Pierre est **certainement** venu. ; [*modus*], Ex.3 : Pierre **peut** venir. ; [*modus*] Ex.4 : Pierre **doit** venir. ; [*modus*] Ex.5 : Je crois que Pierre est venu. [*modus*].

Dans les cinq exemples ci-dessus, même si le *dictum* des énoncés porte sur « l'arrivée de Pierre », (« Pierre est venu »), le *modus* est différent puisque dans chaque énoncé

le locuteur adopte une position différente par l'emploi de l'adverbe "certainement" et des verbes "pouvoir", "devoir" et "croire". Notons que le *dictum* est unique tandis que le *modus* peut varier selon le choix du locuteur.

Dans un énoncé, par le *dictum*, le sujet parlant apparaît comme le constructeur du sens tandis que par le *modus* il se pose comme le reconstruteur du sens en y ajoutant un ou plusieurs autres termes qui traduisent ses idées, ses sentiments, ses intentions, ses attitudes... par rapport à ce qu'il énonce. Le *dictum* peut exister sans le *modus* mais pas le contraire. Cette parenté et cette interdépendance montrent que sans les termes subjectifs, ce sont la structure et le sens de l'énoncé qui se trouvent transformés, voire parfois déformés, mais sans les modalisateurs, même si une nuance se produit au niveau de la structure et du sens, il reste toujours un *dictum*.

3. Les approches théoriques de la modalité

Les conceptions construites par différentes disciplines renvoient aux différents aspects de la notion de modalité. En premier lieu, la logique traite des modes, exprimés en fonction de la réalisation du procès selon les principes de la vérité. C'est une conception restreinte et limitée à l'affirmation de la nécessité, la possibilité, l'impossibilité et la contingence, qui exclut les autres formes de la réalisation de la modalité. Les exemples ci-dessous se construisent avec les modalisateurs impliquant trois catégories de la modalité logique : l'aléthique, l'épistémique et le déontique, qui modifient le *dictum* : « il travaille pendant tout l'été. »

Ex.6 : Je ne **pense** pas qu'il travaille pendant tout l'été. ; Ex.7 : **Sans doute**, il travaille pendant tout l'été. Ex.8 : Je **crois** qu'il travaille pendant tout l'été. ; Ex.9 : Il **doit** travailler pendant tout l'été. ; Ex.10 : Il **peut** travailler pendant tout l'été. ; Ex.11 : Il travaille **certainement** pendant tout l'été. ; Ex.12 : Je **sais** qu'il travaille pendant tout l'été. ; Ex.13 : Il **faut** qu'il travaille pendant tout l'été. ; Ex.14 : Il n'**est pas obligé** de travailler pendant tout l'été.

En grammaire, ce sont surtout les modes et les valeurs modales désignant la manière de présenter l'idée verbale qui sont étudiées. « Les modes expriment l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'énoncé ; ce sont les diverses manières dont ce sujet conçoit et présente l'action, selon qu'elle fait l'objet d'un énoncé pur et simple ou qu'elle est accompagnée d'une interprétation » (Grevisse, 1993 : 708, 709). Ici, l'accent étant mis particulièrement sur la manière de concevoir et de présenter l'action, la modalité dans la grammaire se construit donc autour du verbe par les diverses attitudes du sujet parlant. D'après Gardes-Tamine (2005 : 235), le mode est la « manière dont le verbe, par ses morphèmes flexionnels, marque la modalité. Le subjonctif, par exemple est souvent associé à des modalités psychologiques, comme la volonté ». Le mode au sens grammatical est donc une notion véritablement liée au verbe reformulé par l'intervention d'un locuteur. Quant à la modalité, elle renvoie surtout aux types de phrases. Selon Galatanu (2003 : 92), « les concepts de **modalité** et de **valeur modale** sont des concepts qui relèvent de la logique et de la linguistique modales et qui se trouvent aussi à l'origine de la notion de **modalisation** en analyse du discours ». En effet, pour chaque temps et mode verbaux, il existe différentes valeurs modales ; par exemple, une des valeurs modales du conditionnel présent renvoie à l'**imagination** du locuteur.

Ex.15 : « Tu serais le méchant loup et moi, je serais le Chaperon rouge. »

En linguistique, différentes catégories de la modalité se traitent différemment en sémantique, en sémiotique et en syntaxe. Cependant il s'agit d'une relation de complémentarité entre les conceptions de la modalité. La première classification couramment établie entre deux catégories est la modalité d'énonciation et la modalité d'énoncé.

Ex.16 : « J'ai des frissons je me sens faible, je **crois** que je suis **souffrant**, ce serait pas **raisonnable** de sortir maintenant. Je **préfère** pas prendre de risque, c'est **peut-être** contagieux, il **vaut mieux** que je reste, ça m'ennuie, mais c'est mieux. Tu me traites d'égoïste, comment oses-tu dire ça ? Moi qui suis **malheureux** et **triste** et j'ai même pas de home-cinéma. » (Benabar, *Le Dîner*)

L'exemple 16, extrait d'une chanson de Benabar, est doté de termes subjectifs qui portent sur le contenu de ce que dit le locuteur. Les verbes tels que "croire", "préférer" ; les adjectifs : "souffrant", "raisonnable", "malheureux", "triste" ; la locution "il vaut mieux" ; et l'adverbe "peut-être", appartenant aux catégories différentes de la modalité, manifestent l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il exprime.

4. La modalité et le modalisateur

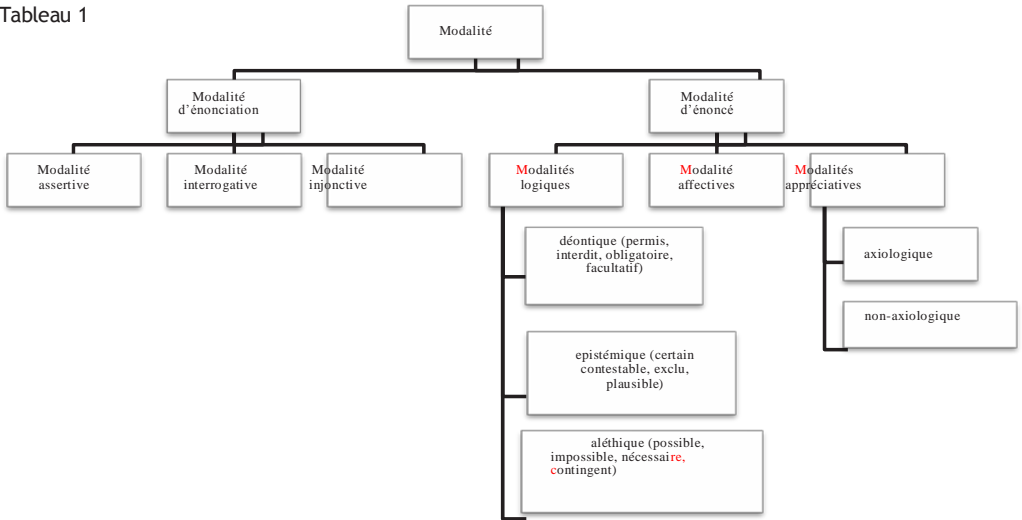
Pour préciser la complexité du terme de modalité, Meunier affirme que la modalité « renvoie à des réalités linguistiques très diverses ("modes" grammaticaux ; temps ; aspects ; auxiliaires de "modalité" : pouvoir, devoir ; négation ; types de phrase : affirmation, interrogation, ordre ; verbes "modaux" : savoir, vouloir... ; "adverbes modaux" : certainement, peut-être, etc.) » (Meunier, 1974 : 8). La première confusion apparaît entre les termes de modalité et de modalisation. Dans le cadre de cet article, la « modalisation » est conçue comme un *processus* de réaction à l'égard de l'énoncé alors que la « modalité » est conçue comme un *résultat* qui implique les traces de ce processus, tout comme dans le rapport entre l'énonciation (*processus*) et l'énoncé (*résultat*, produit). Autrement dit, la modalisation est un acte alors que la modalité est la composante sémantique ou la marque linguistique de cet acte par lequel se manifeste l'attitude du sujet énonciateur. Pour Ducrot (1972 : 393), c'est le *modus* qui exprime la modalité : les « logiciens et linguistes ont souvent estimé nécessaire de distinguer, dans un acte d'énonciation, un contenu représentatif appelé parfois *dictum* (la mise en rapport d'un prédicat avec un sujet), et une attitude prise par le sujet parlant à l'égard de ce contenu (c'est le *modus* ou la modalité)... le *modus* a des moyens d'expression très variés ». Entre autres définitions, celle proposée par Le Querler (1996 : 61) est à remarquer : « expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ».

Quant aux modalisateurs, ce sont des marqueurs par lesquels l'énonciateur affiche son attitude face à son énoncé, à son interlocuteur et à la situation d'énonciation. Selon Franck (2000 : 21), « un modalisateur est une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. Cette adhésion peut être forte, moyenne, faible, ou bien nulle dans le cas du rejet ». Un modalisateur indique donc le degré d'engagement de l'énonciateur sur ce qu'il énonce. « Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui révèlent non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position dans son

énoncé » (Korkut, Onursal, 2009 : 27). Tous les éléments linguistiques qui marquent la présence du sujet parlant ne sont pas forcément des modalisateurs ; pour qu'il s'agisse de modalisateurs, il doit y avoir une prise de position ou l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé.

Le tableau suivant s'inspire de différentes classifications proposées en la matière (Darrault 1976, Meunier 1974...) et permettra de développer ci-après les différents types de modalité :

Tableau 1



5. La modalité d'énonciation

Bien qu'elles ne recouvrent pas la même réalité, une confusion générale se manifeste entre les modalités d'énoncé et les modalités d'énonciation. En tant que processus interpersonnel, la modalité d'énonciation s'exerce sur l'interlocuteur tandis que la modalité d'énoncé s'exerce sur le contenu de l'énoncé. Dans un discours, ces deux modalités se présentent souvent ensemble mais « une phrase ne peut recevoir qu'une seule modalité d'énonciation, alors qu'elle peut présenter plusieurs modalités d'énoncé combinées » (Meunier, 1974 : 13).

Nølke (1993 : 85) propose quant à lui la définition suivante : « Par modalités d'énonciation, j'entends les éléments linguistiques qui portent sur le dire, pour reprendre une expression chère à beaucoup de linguistes. Ce sont les regards que le locuteur jette sur son activité énonciative ». Insistant sur la distinction entre les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé, il ajoute que « si les modalités d'énonciation portent sur le dire, les modalités d'énoncé portent sur le dit » (Nølke, 1993 : 143).

Il existe trois formes de base des modalités d'énonciation, qui correspondent aussi aux types de phrase : assertifs (déclaratifs), interrogatifs et injonctifs (impératifs). Maingueneau ajoute l'exclamation en affirmant que « l'exclamation fait appel à une grande diversité de structures [...] Il s'agit toujours d'exprimer un haut degré » (1999 : 58). Prenons l'exemple où il énumère les tournures diverses pour l'expression du contenu, « il est gentil » :

Ex.17 : « Qu'il est gentil ! », « Comme il est gentil ! », « Est-il gentil ! », « Il est si / tellement gentil ! », « Quelle gentillesse ! », « Il est d'une gentillesse ! », « Cette gentillesse ! », « Il est d'une telle gentillesse ! », « Ce qu'il est gentil ! », « S'il est gentil ! », « Dieu sait / comme il est gentil ! » (*ibid.*)

Ces onze derniers exemples témoignent des moyens divers de la langue française en vue d'une expression exclamative. Pour présenter le même contenu, c'est-à-dire le même *dictum*, « il est gentil », le locuteur francophone peut se servir de procédés différents selon le choix énonciatif.

5.1. L'assertion

Le type assertif ou déclaratif « présente la structure de la phrase canonique *groupe nominal-groupe verbal* » (Riegel et al., 2009 : 388). Il sert à dire et / ou affirmer un fait et contient de multiples moyens pour l'expression. L'assertion « pose un état de choses comme vrai ou faux. D'un point de vue syntaxique, il s'agit d'énoncés qui comportent un sujet exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personne et de temps » (Maingueneau, 1999 : 46). Dans l'exemple suivant, ce sont des phrases assertives qui se succèdent :

Ex.18 : « J'ai entendu un grand bruit... Il était 10 heures du soir. Il faisait nuit. J'étais dans ma chambre. » (*Espaces 1*, p.169)

5.2. L'interrogation

Grâce à l'interrogation, le locuteur exprime une demande ou une question. Maingueneau (1999 : 48) souligne une autre fonction de l'interrogation ; « interroger quelqu'un, c'est se placer dans l'alternative de répondre ou de ne pas répondre. C'est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique ». L'interrogation se réalise par l'emploi des variantes syntaxiques qui s'exercent sur l'interlocuteur. La présence du type interrogatif dans le texte ci-dessous ne suscite ni une attente ni une réponse.

Ex.19 : « Cette civilisation du « Mac Do », qui va de pair, selon les sociologues, avec l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et avec l'accroissement de la proportion des femmes qui travaillent, peut-elle avoir des conséquences sanitaires néfastes ? Va-t-on bientôt s'apercevoir que fast-food rime avec artériosclérose, cancer, obésité ou déficit en vitamines ? » (*Le Monde*, 4 Octobre 1989)

C'est un exemple dans lequel l'interrogation est utilisée pour traduire les idées du locuteur narrateur à propos du « fast-food », influencer et avertir l'interlocuteur, c'est-à-dire les lecteurs du quotidien *Le Monde*. Ce sont des questions rhétoriques qui fonctionnent comme des affirmations implicites ou bien déguisées.

5.3. L'injonction

Par l'injonction, le locuteur agit sur l'interlocuteur pour influencer et même changer les comportements de celui-ci. Selon la situation, la phrase injonctive peut manifester diverses nuances : ordre strict, conseil, souhait, prière, demande polie. « Le type impératif ou injonctif est associé habituellement à un acte d'intimation ou d'injonction ("ordonner quelque chose à quelqu'un", au sens large, de la prière à l'ordre vif, en passant par le conseil). Il se caractérise par l'absence de sujet du verbe quand celui-ci

est au mode impératif (Sortez !) » (Riegel et al., 2009 : 665). Dans l'exemple suivant, le type injonctif est employé pour donner un conseil.

Ex. 20 : « Ne *cherchez* pas à satisfaire tout le monde, c'est impossible : *soyez* vous-même ; vous éviterez de dépenser de l'énergie inutilement. » (www.doctissimo.fr)

6. La modalité d'énoncé

Les modalités d'énoncé renvoient au contenu de l'énoncé, marqué par l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Elles recouvrent un domaine plus vaste que les modalités d'énonciation. Les questions concernant la diversité des catégories de la modalité d'énoncé et ses interprétations sont multiples. Parmi les nombreuses classifications, nous préférons situer notre distinction sur deux axes principaux : les modalités logiques et les modalités appréciatives.

6.1. Modalité logique

C'est à partir du carré logique d'Aristote que sont développées les modalités logiques. On distingue trois types de modalités d'énoncé dans le domaine logico-sémantique : l'aléthique, l'épistémique et le déontique. Pour expliciter ou encadrer ce type de modalités, nous adoptons la proposition de Parret (1976) en ce qui concerne les modalités propositionnelles dont les valeurs se chevauchent parfois. Visualisons cette catégorisation dans le tableau suivant :

Tableau 2

Les modalités propositionnelles		
Aléthique	nécessaire	impossible
	possible	contingent
Déontique	obligatoire	interdit
	permis	facultatif
Épistémique	certain	exclu
	plausible	contestable

6.1.1. L'aléthique

Le terme vient du mot « *alétheia* » du grec et signifie « la vérité ». C'est une proposition ou une modalité qui ne concerne que le **vrai**, le **faux** et l'**indéterminé**. Il correspond aussi à l'expression de la capacité intellectuelle du locuteur et de l'éventualité des événements. L'aléthique permet d'exprimer le possible, l'impossible, le nécessaire et le contingent par les unités linguistiques comme : pouvoir, devoir, falloir, paraître, sembler ; il est nécessaire, il est possible, il est impossible ; sans doute, probablement, apparemment, vraisemblablement, inévitablement, nécessairement, immanquablement, inéluctablement, infailliblement...

Ex.21 : « **Il est nécessaire** de consommer de la viande rouge française », a annoncé la FNB dans un communiqué, en citant les propos de la secrétaire d'État. » (<http://www.lafranceagricole.fr>) [Nécessité]

Ex.22 : « L'été sera **sans doute** plus chaud qu'un été moyen. » (<http://www.lemonde.fr>) [Possibilité]

6.1.2. Le déontique

Le mot déontique qui vient du mot grec « *ta deonta* » signifie : ce qu'il faut. Les modalités déontiques font appel essentiellement à la notion d'**obligation**, mais elles impliquent aussi les valeurs modales comme l'**interdiction**, la **permission**, le **facultatif**. En fonction du contexte, l'énonciateur présente l'action comme obligatoire ou permise en se servant des outils linguistiques comme : devoir, il faut que, nécessairement, forcément, obligatoirement, (il est) obligatoire, nécessaire, interdit, permis... Dans les exemples ci-dessous, la modalité déontique fonctionne avec ses valeurs d'obligation et d'interdiction.

Ex.23 : « Il ne **faut** pas traverser dans les passages réservés aux piétons. » (*Espaces 1*, p.68) [Obligation]

Ex.24 : « Vous **devez** avoir un passeport. » (*Latitudes1*, module 3, unité 8, p.95) [Obligation]

Ex.25 : « Il est **interdit** de stationner. » (*Latitudes1*, module 3, unité 8, p.95) [Interdiction]

Dans les exemples 23 et 24, nous pouvons repérer la présence des verbes « falloir » et « devoir » qui expriment une obligation. Tandis que dans l'exemple 25, il s'agit d'une interdiction.

6.1.3. L'épistémique

La modalité épistémique renvoie à la connaissance du monde du locuteur qui se manifeste à travers divers éléments linguistiques comme : il est certain que, nous savons que, il est inévitable que, bien entendu, certainement, sûrement, sans aucun doute, indéniablement... Voyons ces modalités sur les exemples ci-dessous :

Ex.26 : « Je suis **certain** que le nucléaire est sans danger. » (*Espaces 1*, p. 155) [Certitude]

Ex.27 : « Je **doute** qu'on guérisse un jour toutes les maladies. » (*Espaces 1*, p. 164) [Exclu]

Ex.28 : « Thierry ne **croit** pas qu'Emilie soit capable de se débrouiller seule à Paris. » (*Espaces 1*, p. 156) [Contestable]

Il faut noter par ailleurs que les modalités logiques peuvent acquérir des valeurs modales différentes selon le contexte. Elles peuvent aussi partager l'espace d'un même sens, tout comme dans le cas des verbes « pouvoir » et « devoir » pouvant signaler la modalité déontique, la modalité aléthique et la modalité épistémique en fonction du contexte.

Ex.29 : « Elle **doit** avoir oublié son sac. » [Probabilité]

Ex.30 : « Je **peux** être une femme mais je **peux** me débrouiller. » [Certitude]

Contrairement à leur morphologie, les verbes “devoir” et “pouvoir” se substituent puisque le verbe “devoir” désigne d'emblée l'obligation alors que dans l'exemple ci-dessus, il indique la probabilité. Le verbe “pouvoir”, dont la valeur principale est la possibilité, est utilisé pour marquer la certitude dans l'exemple 30.

6.2. Les modalités affectives et appréciatives

Dans la langue, nombreux sont les termes affectifs et évaluatifs qui indiquent les sentiments et le système des valeurs de l'énonciateur. Ces marques peuvent être des noms, des adjectifs, des adverbes, des verbes... Nous empruntons à Kerbrat-Orecchioni

(1999 : 94) la classification des adjectifs concernant la subjectivité. Les modalités affectives servent à l'expression des sentiments du locuteur alors que les appréciatifs (et évaluatifs) traduisent le jugement de valeur et l'évaluation du sujet parlant.

6.2.1. Modalité affective

La subjectivité affective s'inscrit dans la parole par l'emploi des termes concernant les sentiments, les affects, les émotions, les passions... Par exemple, les adjectifs affectifs comptent parmi les unités linguistiques subjectives et la modalité fonctionne comme un concept qui permet d'introduire la subjectivité du locuteur par ses émotions et ses sentiments. « "Cette pénible affaire", "cette triste réalité", "la malheureuse Madame B", "la pauvre femme" : autant d'expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 140).

Ex.31 : « « Heureusement, je n'ai pas mal et je peux me relever tout de suite. » (*Latitudes* 2010, p.149)

6.2.2. Modalité évaluative non-axiologique

Toujours selon Kerbrat-Orecchioni, « cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde sur ce titre sur une double norme » (1999 : 96). Nous pouvons compter dans cette classe les adjectifs tels que : "petit", "grand", "long", "court", "loin", "chaud", "nombreux"... Parmi les autres unités linguistiques évaluatives non axiologiques, il faut citer des adverbes tels que : "naturellement", "bizarrement", "gravement", "éperdument", "curieusement"... et tous les verbes qui ne portent pas la trace de l'appréciation et du jugement de valeur du locuteur qui les utilise. Bien que ce soit des marqueurs subjectifs, leur subjectivité est relative puisqu'ils ont un contenu dont la valeur peut changer d'une personne à l'autre.

Ex.32 : « Propriano est une petite ville de 3 500 habitants. »

6.2.3. Modalité évaluative axiologique

La relation entre la langue et l'appréciation ou la dépréciation du locuteur n'est pas toujours facile à préciser et à formuler. Car les appréciations et les dépréciations sont des phénomènes complexes liés aux états psychiques, aux jugements de valeur, aux croyances, aux intuitions, aux intentions... surtout à la rhétorique des interlocuteurs. En appréciant ou en dépréciant ce qu'il énonce, le locuteur émet un jugement de valeur qui garde les traces de ses évaluations. Les éléments linguistiques qui marquent ce positionnement d'une manière favorable ou défavorable peuvent appartenir aux catégories sémantiques et pragmatiques différentes selon le contexte comme « aimer », « détester », « préférer », « bon », « bien », « mauvais », « mal », « normal », « anormal »... Autrement dit, ces termes peuvent porter une appréciation valorisante ou dévalorisante.

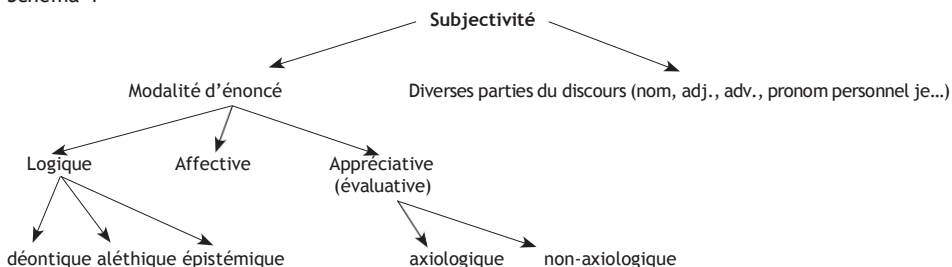
Ex. 33: « La Corse est le lieu idéal pour des vacances sportives, culturelles ou reposantes. (*Latitudes* 1 p.104)

Ex.34 : «J'aime être la bonne personne au mauvais endroit et la mauvaise personne au bon endroit. » (Andy Warhol)

7. La modalité et la subjectivité

La langue offre plusieurs moyens pour montrer l'engagement subjectif de l'énonciateur, non seulement par le biais des modalisateurs, mais aussi par diverses parties du discours qui peuvent fonctionner comme une prise de position subjective de l'énonciateur. « La subjectivité trouve donc son fondement, son principe dans le langage... » (Sarfati, 2007 : 18). La subjectivité est donc multiforme ainsi que la modalité. Nous illustrons la relation entre la subjectivité et la modalité dans le schéma suivant.

Schéma 4



En étant une des dimensions de la subjectivité, la modalité se réalise à travers les marques linguistiques qui permettent d'observer l'attitude énonciative du locuteur devant ce qu'il énonce. Dans le cas où les marques de subjectivité, qui signalent l'engagement subjectif de l'énonciateur, sont exclues, il est difficile, même impossible, de saisir et de montrer l'attitude du sujet énonciateur.

Riegel et al. (2009 : 976) donnent « l'inventaire de l'expression linguistique de la subjectivité [qui] se fonde d'abord sur les catégories grammaticales ». À partir de ces données, nous nous permettons d'exposer ci-dessous quelques unités linguistiques signalant la subjectivité et la modalité sous forme d'un tableau, en y ajoutant quelques autres éléments linguistiques qui marquent le degré de la subjectivité selon le contexte. Certaines unités linguistiques renvoient en même temps à la subjectivité et à la modalité, tandis que d'autres ne signalent que la subjectivité :

Tableau 3

Parties du discours / procédés linguistiques	Éléments linguistiques	EXEMPLES pour la subjectivité	EXEMPLES pour la modalité	Remarques
Des noms affectifs ou évaluatifs	-baraque vs maison, baignole vs voiture -chauffard, fuyard, vantard, caillasse, paperasse, bonasse -corruption, vanité	35) "Un adolescent tué par un <u>chauffard</u> dans les Bouches-du Rhône." 36) "Romainville : un fuyard interpellé avec des armes et des menottes." 37) "WikiLeaks : au Maroc, la corruption s'institutionnalise et n'épargne pas le Palais royal."	∅	Il en conclut que la modalité ne se réalise guère avec les substantifs (si ce n'est les substantifs insérés dans un complément d'adjectifs ou une locution verbale : Il est d'une évidence indubitable, de toute évidence...).
Des adjectifs	-(affectifs) drôle, effrayant, pauvre, (antéposé), bizarre, terrible,... -(évaluatifs) grand, petit, chaud, froid, bon, beau ----- -sûr, certain, inévitable, clair, évident, douteux, incertain, vraisemblable, probable, improbable, possible, impossible, plausible, nécessaire, obligatoire, essentiel, interdit, permis...	38) "C'est <u>bizarre</u> , ce matin, je me lève en retard, moi qui ne suis jamais en retard, puis je me prépare très vite et je sors de la maison en courant." 39) « Les douze apôtres : un groupe <u>bizarre</u> hétéroclite." 40) "Sylvie est une <u>jolie</u> fille." 41) "Psychanalyse et politique. Retour sur un événement <u>effrayant</u> : l'élection de Sarkozy." 42) "Je suis <u>sûre</u> qu'il reviendra."	38) "C'est <u>bizarre</u> , ce matin, je me lève en retard, moi qui ne suis jamais en retard, puis je me prépare très vite et je sors de la maison en courant." 39) ∅ 40) ∅ 41) ∅ 42) "Je suis <u>sûre</u> qu'il reviendra."	38) C'est bizarre,... = Je trouve bizarre que... Dans cet énoncé, "bizarre" est à la fois un élément linguistique subjectif et modal. 39) Un groupe <u>bizarre</u> : ici, bizarre est un adjectif subjectif qui ne qualifie qu'un nom. 40) Même remarque. 41) Même remarque. 42) Là, "sûre" est en même temps une marque de subjectivité et une marque de modalité d'énonciation.
Des verbes	aimer, détester, craindre, adorer, sembler, paraître, penser, croire, avouer, prétendre, avoir l'impression, prétexter, assurer, affirmer, certifier, admettre...	43) "Maryse <u>adore</u> vivre en province." 44) "Thierry <u>a l'impression</u> qu'Emilie veut le quitter." 45) "Je <u>pense</u> que tous les gens sont tolérants."	43) "Maryse <u>adore</u> vivre en province." 44) "Thierry <u>a l'impression</u> qu'Emilie veut le quitter." 45) "Je <u>pense</u> que tous les gens sont tolérants."	43) Ici, "adore" modalise le verbe vivre. 44, 45) Comme tout autre verbe subjectif agissant sur le contenu, "avoir" l'impression de" et "penser" sont en même temps modalisateurs.
Des adverbes	évidemment, certainement, peut- être, probablement, réellement, vraiment, assurément, sans doute, incontestablement, heureusement- locutions : à mon avis, en toute franchise, à vrai dire...	46) " <u>Évidemment</u> , c'est encore moi qui ai tort." 47) " <u>En toute franchise</u> , je préfère y aller seul." 48) " <u>Heureusement</u> , je n'ai pas mal et je peux me relever tout de suite."	46) " <u>Évidemment</u> , c'est encore moi qui ai tort." 47) " <u>En toute franchise</u> , je préfère aller seul." 48) " <u>Heureusement</u> , je n'ai pas mal et je peux me relever tout de suite."	46, 47, 48) " <u>Évidemment</u> ", "En toute franchise" et "Heureusement" sont ici des subjectivants modaux d'autant qu'ils sont en tête de phrase, séparés par une virgule, et qu'ils influent ainsi sur toute la phrase qui suit. (modalité d'énonciation)
Les exclamatifs	Zut, Fi donc, Aïe, Hélas, Tant pis, Tant mieux, Bravo !...	49) " <u>Attention</u> , tu vas tomber !" 50) "Refaire ta vie sans moi, <u>tant pis</u> , <u>eh, bah oui !</u> "	49) " <u>Attention</u> , tu vas tomber !" 50) "Refaire ta vie sans moi, <u>tant</u> <u>pis, eh, bah oui!</u> "	49, 50) Les interjections indiquent (selon le contexte) une subjectivité ainsi qu'une modalité. Elles sont donc subjectivants
L'intonation	À l'oral	51) "Dessous les pavés, c'est la plage !" (slogan de mai 68)	∅	modaux.
Les temps du verbe	Futur, Conditionnel, Subjonctif...	52) "Alain Juppé <u>serait-il</u> un bon candidat pour l'élection présidentielle de 2012 ?"	52) "Alain Juppé <u>serait-il</u> un bon candidat pour l'élection présidentielle de 2012 ?"	52) Cette phrase est doublement modalisée (conditionnel et forme interrogative)
Les signes typographiques	Point d'exclamation, caractères italiques, gras, capitales ou majuscules, les guillemets	53) "La mouvance kémaliste, qui avait fait campagne pour le «non», accuse l'AKP de vouloir islamiser le pays en catimini."	∅	Les signes typographiques sont considérés comme subjectivants.

Ce qui ressort du tableau, c'est que la subjectivité se réalise par multiples moyens et diverses parties du discours alors que la modalité se forme par une attitude prise envers le contenu propositionnel, plus précisément, elle naît de la composition du *dictum* et du *modus*.

8. Conclusion

Après avoir souligné la diversité des tendances à propos de la théorisation de la modalité, nous avons constaté que chaque sujet produit un discours dans lequel la parole circule la plupart du temps pour attirer l'attention, pour influencer et parfois pour changer l'attitude de l'interlocuteur, ou bien tout simplement pour combler le désir de s'exprimer et de représenter le monde selon son propre point de vue. Le sujet parlant se (re)constitue dans son discours, par son discours et à travers son discours. Il se sert des modalités afin de se poser comme un sujet et un individu unique et/ou singulier. La subjectivité est caractérisée par l'attitude du locuteur concernant ses idées, ses sentiments, ses intentions et son point de vue à l'égard de tout, et elle manifeste le lien entre le sujet parlant et le monde qui l'entoure. Quant à la modalité, elle contient de plus le positionnement du locuteur devant le contenu de son énoncé ; elle manifeste d'une manière explicite le lien entre le sujet parlant et la langue. Il s'agit de sa relation directe et interne avec la langue.

Une étude approfondie des notions de subjectivité et de modalité permettra donc de bien construire le sens envisagé par le locuteur d'une part, et, d'autre part, de bien reconstruire le sens produit de la part de l'interlocuteur. En effet, il est certain qu'une formule mal choisie ou une mauvaise interprétation de ce qui est dit nuit au bon fonctionnement de la communication interpersonnelle. Ce problème est sans aucun doute plus critique dans l'usage d'une langue étrangère. C'est pourquoi les exemples cités dans cet article ont été choisis aussi bien dans les documents authentiques que dans les méthodes de français langue étrangère.

Safinaz Büyükgüzel, « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur », Synergies Turquie n° 4 - 2011 pp. 139-151